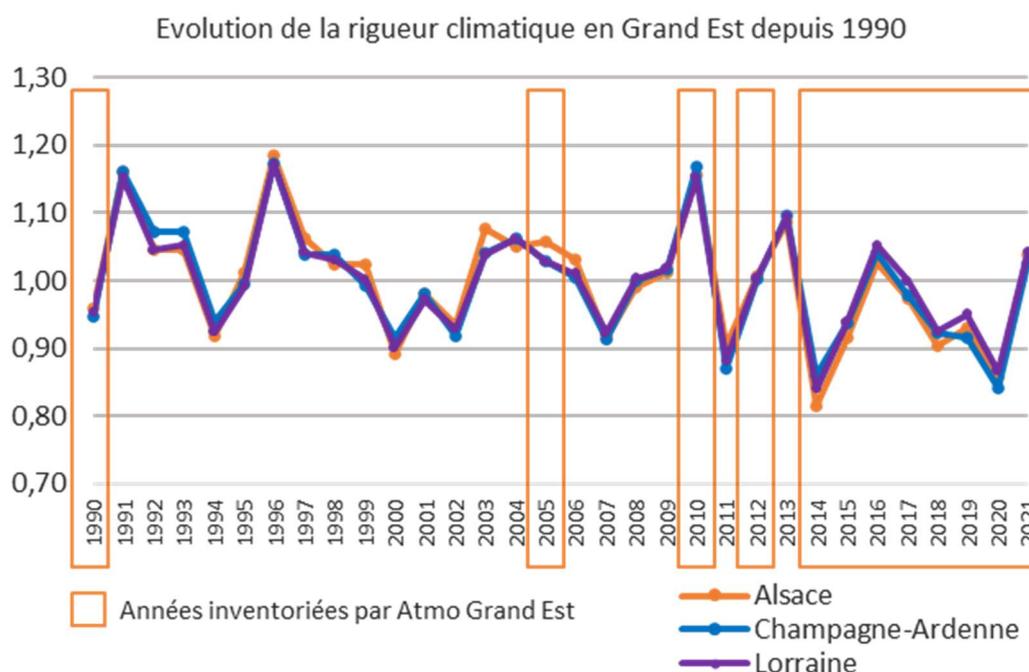


RIGUEUR CLIMATIQUE

La rigueur climatique est un indicateur climatologique et environnemental mesuré par un « **indice de rigueur climatique** ». Cet indice est calculé en France à partir des données de Météo-France. L'indice de rigueur climatique est utilisé pour corriger les calculs de consommation d'énergie en retirant l'effet des variations climatiques d'une année à une autre. Il est ainsi possible de déterminer les évolutions de consommation d'énergie liées notamment aux besoins de chauffage, sans être affecté par les aléas climatiques. Le graphique ci-dessous montre l'indice de rigueur climatique calculé sur la région Grand Est depuis 2005. Les indices supérieurs à 1 caractérisent une année « froide » et les indices inférieurs à 1 caractérisent une année « chaude ». A titre d'exemple, l'année 2010, avec un indice de 1.1, a présenté un hiver très rigoureux, tandis qu'à l'inverse, l'année 2014, avec un indice de 0.8, est considérée comme une année particulièrement chaude. Les années 2005 et 2016 présentent toutes deux un indice de rigueur climatique proche de 1. Ces deux années peuvent donc être assimilées à un climat normal, sans influence de la rigueur climatique sur les consommations d'énergie.

La correction des variations climatiques est calculée à partir des degrés jour unifiés (DJU) du chauffage. Les DJU considérés pour ces corrections se situent entre octobre et mai, conformément à la méthodologie utilisée pour les bilans énergétiques de la France.



Source : Calcul SDES d'après les données INSEE et Météo France (DJU à 17°C)

La consommation énergétique finale correspond à l'énergie livrée aux différents secteurs économiques (à l'exclusion de la branche énergie) et utilisée à des fins énergétiques (les usages matière première sont exclus). Cette notion permet de suivre l'efficacité énergétique et la pénétration des diverses formes d'énergie dans les différents secteurs de l'économie. Elle est différente de la consommation finale d'énergie qui inclut la consommation finale non énergétique. La consommation corrigée des variations climatiques correspond à une estimation de la consommation à climat constant et permet de ce fait de faire des comparaisons dans le temps en s'affranchissant de la variabilité climatique.